

Au service
des peuples
et des nations

PNUD

DOCUMENT DE PROJET

Appui de l'équipe d'experts à la consolidation et la mise en œuvre du communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles en période de conflit

Programme des Nations Unies pour le développement

Pays : République démocratique du Congo

Document de projet

Titre du projet	Appui de l'Equipe d'expert à la consolidation et la mise en œuvre du communiqué conjoint sur la lutte contre les violences sexuelles en période de conflit
Résultat(s) de l'UNDAF :	Le cadre institutionnel et les structures citoyennes sont renforcés en vue d'assurer la promotion des droits humains et le développement en RDC
Résultat(s) escompté(s) du programme de pays : *(liés au projet et tirés du programme de pays)*	L'autorité de l'Etat est progressivement restaurée et des réponses structurelles sont formulées et appliquées au niveau communautaire dans les domaines de la gestion et prévention des conflits, la lutte contre les violences basées sur le genre et le VIH/SIDA dans les provinces cibles.
Produit(s) escompté(s) : *(découlant du projet)*	▪ Produit 1: Des cas de violences sexuelles en temps de conflits sont instruits et jugés de manière équitable, conformément à la législation en vigueur ▪ Produit 2: Des mesures de protection sont mises en place au bénéfice des victimes et des témoins dans les cas de violences sexuelles ▪ Produit 3 : Des actions législatives et de plaidoyer sont prises par la CSVS/Sénat en vue d'obtenir une meilleure réponse par les organes politiques pertinents. ▪ Produit 4 : Le Bureau du Représentant personnel assure le soutien et le renforcement de la coordination, la facilitation et la collaboration entre les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans la lutte contre les violences ▪ Produit 5 : Le plan d'action des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles est mis en œuvre
Agent Administratif :	PNUD
Partenaires d'exécution :	PNUD; MONUSCO-BCNUDH; Bureau du Représentant personnel du Président de la République chargé de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants; Commission spéciale du Sénat chargée des questions liées aux violences sexuelles en période de conflit; Commission chargée de la mise en œuvre du plan d'actions des FARDC.

Brève description

Suite à la signature du communiqué conjoint entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) et l'Organisation des Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles en période de conflits, l'équipe d'experts « état de droit / violence sexuelle en période de conflits (TOE) » a aidé, en 2013, le Gouvernement à développer un plan de mise en œuvre de ses engagements. En 2014, le Gouvernement du Japon a appuyé financièrement le TOE afin de renforcer les capacités des institutions de la RDC en charge de la lutte contre les violences sexuelles et ce à travers une assistance technique. Elle a eu comme champ d'intervention : la lutte contre l'impunité, le renforcement du cadre juridique, l'appui à la chaîne pénale et la sensibilisation de la population. Le présent projet vise à consolider les acquis et les réalisations des activités en cours.

Période couverte par le programme :	
Domaine de résultats prioritaires (plan stratégique) :	
ID attribué par Atlas :	
Date de début : Date de fin	1er avril 2015 31 mars 2016
Date de réunion du CEP	
Mécanismes de gestion	

Total des ressources nécessaires :	1.890.000$
Total des ressources allouées :	1.890.000$
• Sources :	
○ Japon	1.700.000$
○ Team of Expert	190.000$
Contributions en nature	

Approuvé par (Gouvernement) :

Approuvé par (PNUD) :

I. ACRONYMES

- AFEMAC : Association des femmes magistrats de la RDC
- BCNUDH : Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme
- BRP Bureau du Représentant personnel du Président de la République chargé de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants
- CAP : Cellule d'appui aux poursuites
- CSM : Conseil Supérieur de la Magistrature
- CSVS/Sénat Commission spéciale du Sénat chargée des questions liées aux violences sexuelles en période de conflit
- DIM : Direct implementation
- DGF : Direction générale de la formation
- DSA : Daily subsistence allowance
- EPEVS Escadron de Protection des Enfants et de Lutte contre les Violences Sexuelles
- FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo
- FNUAP : Fond des Nations unies pour la population
- MONUSCO : Misson de l'organisation des Nations-Unies en République Démocratique du Congo
- MJDH Ministère de la Justice et Droit humains
- NIM : National implementation
- ONU : Organisation des Nations-Unies
- PNC : Police Nationale Congolaise
- PNUD : Programme des Nations-Unies pour le développement
- RDC : République démocratique du Congo
- RJS Réforme de la Justice et de la Sécurité
- S&E : Suivi et évaluation
- SAJ : Section d'appui à la Justice
- TGI : Tribunal de grande instance
- ToE : « Team of experts » Equipe d'experts « état de droit / violence sexuelle en période de conflits »
- VSBG : Violences sexuelles basées sur le genre
- VSC : Violences sexuelles en période de conflit
- WPA : Women Protection Advisor

II. ANALYSE DE LA SITUATION

Lors de son exposé annuel de 2015 devant le Conseil de sécurité, la Représentante spéciale du Secrétaire général des Nations Unies chargée de la question des violences sexuelles en temps de conflit, a déclaré que le Gouvernement de la RDC avait fait des progrès significatifs dans la lutte contre l'impunité des violences sexuelles liées aux conflits.

Au niveau politique et institutionnel, un certain nombre d'initiatives importantes reflètent l'engagement de la RDC :

- Le 30 mars 2013, la signature du Communiqué conjoint entre le Gouvernement de la RDC et les Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles en période de conflit ;
- Le 28 novembre 2013, le Sénat congolais a établi une Commission spéciale chargée de promouvoir la lutte contre les violences sexuelles[1] ;
- Le 8 juillet 2014, le président de la République a nommé un Représentant personnel chargé de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants[2]
- En octobre 2014, les FARDC ont lancé un plan d'action pour la lutte contre les violences sexuelles.

Sur le plan judiciaire, des progrès importants ont également été réalisés. Les juridictions militaires ont initié un nombre important de poursuites judiciaires aboutissant à la condamnation de 135 auteurs de violences sexuelles. Plus important encore, certaines décisions ont été emblématiques consacrant la lutte contre l'impunité car elles sont appliquées à des hauts gradés des FARDC (ex. Général Jérôme Kakwavu et Lieutenant-Colonel Bedi Mobuli Engangela, alias 106) ou portant sur des crimes de masses touchant un grand nombre de victimes (par exemple, Minova). Enfin, contrairement au passé, un certain nombre d'enquêtes judiciaires ont été ouvertes sur des cas perpétrés par des groupes armés.

Malgré les mesures prises et les progrès réalisés l'ampleur des violences sexuelles liées aux conflits reste particulièrement préoccupante dans l'Est de la RDC. Pour l'année 2014, sur les 11,769 cas de violences sexuelles enregistrés dans la base de données du FNUAP, 39% sont directement reliés aux dynamiques du conflit. Bien que les FARDC soient souvent impliquées, dans 69% des cas dénombrés, les auteurs présumés proviennent des groupes armés.

A ce titre, en mars 2015, le Conseil de sécurité dans sa résolution 2211 à *exhorter la République démocratique du Congo à arrêter et à amener à répondre de leurs actes les auteurs de violations des actes de violence sexuelle ou sexiste*[3]. Il a également demandé que le Gouvernement s'emploie à appliquer dans son intégralité le plan d'action visant à prévenir et à faire cesser le recrutement et l'emploi d'enfants par les FARDC et les violences sexuelles qu'elles commettent, à redoubler d'efforts pour lutter contre l'impunité des personnes qui commettent des violences sexuelles en période de conflit, notamment des membres des FARDC et à assurer aux victimes tous les services et la protection dont elles ont besoin.

---

[1] Résolution N.01 / CAB / PDT / SENATE / 2013 du 28 novembre 2013 portant création d'une commission spéciale chargée des questions liées aux violences sexuelles en période des conflits en République démocratique du Congo.

[2] Ordonnance n°14/021 du 8 juillet 2014

[3] Nations-Unies, Résolution du conseil de sécurité, S/RES/2211 (2015), http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2211 (2015), 26 mars 2015

III. STRATEGIE

Le 30 mars 2013, le Gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) et les NU ont signé un Communiqué conjoint en vue de lutter contre les violences sexuelles en période de conflit[4]. Conformément aux priorités reprises dans le Communiqué conjoint et adaptées à l'évolution du contexte politique, sécuritaire et judicaire, le présent projet a pour objectif de :

- soutenir la création d'un cadre juridique adapté et effectif ;
- soutenir le développement de capacité des institutions en charge de la répression des crimes de violences sexuelles et la protection, l'assistance et la réinsertion des victimes ;
- améliorer les mesures de protection des victimes et des témoins ;
- renforcer la coordination entre les différents acteurs.

En vue d'atteindre des changements structurels, le projet intervient simultanément aux niveaux stratégiques et opérationnels. Ce double ancrage favorise la création de liens entre les instances décisionnelles (pouvoir législatif, exécutif, judicaire) et les acteurs de terrain (tribunaux, commissariats, avocats, société civile). Cette approche contribue à assurer l'adaptation des normes et des instructions aux réalités contextuelles et favoriser le contrôle et la redevabilité des institutions en charge de la répression des violences sexuelles en période de conflit.

L'appropriation et la durabilité des actions sont assurées par la mise en place d'un partenariat avec le BRP, la CSVS/Sénat, la Commission chargée de la mise en œuvre du plan d'action des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles. Ces institutions sont également bénéficiaires d'un renforcement des capacités institutionnelles et organisationnelles.

Fort de ce principe, les activités se déroulent à Kinshasa avec les institutions bénéficiaires mais également dans les zones les plus touchées par les dynamiques de conflit. Il s'agit des provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu et de l'Ituri. Les acteurs de la chaîne pénale sont appuyés dans les chefs-lieux des provinces et des territoires mais ils seront également soutenus dans leurs déplacements dans les zones les plus reculées où sévit l'impunité.

Conformément au Communiqué conjoint le projet bénéficie de l'assistance technique de l'Equipe d'expert des Nations Unies « Etat de Droit / violences sexuelles en période de conflit » pour appuyer le développement des institutions en charge de la lutte contre l'impunité.

Le projet se décline autour de cinq résultats :

Produit 1: Des cas de violences sexuelles en temps de conflits sont instruits et jugés de manière équitable, conformément à la législation en vigueur

Les capacités institutionnelles et organisationnelles des acteurs de la chaîne pénale tant au niveau civil que militaire sont développées en vue d'améliorer la réponse judiciaire. Une attention particulière est apportée au déploiement de femmes magistrats dans les unités spécialisées de poursuite des VSBG installées au sein des parquets des TGI[5].

[4] Communiqué conjoint entre le Gouvernement de la République Démocratiques du Congo et les Nations Unies sur la lutte contre les violences sexuelles en conflit, http://www.un.org/sexualviolenceinconflict/wp-content/uploads/joint-communique/communit-conjoint-entre-le-gouvernement-de-la-republique-democratique-du-congo-et-les-nations-unies-sur-la-lutte-contres-les-violences-sexuelles/Joint-Communique-DRC-UN.pdf, Kinshasa, 30 mars 2013.

[5] Un plaidoyer sera initié auprès des Ministères de la Justice, du Budget et du Plan afin d'assurer que le budget de l'Etat pour 2017 prenne en charge ces unités.

En vue d'assurer un accès à la justice des citoyens, les offices et tribunaux sont appuyés pour se rendre sur les lieux de la commission des faits afin d'instruire et de rendre justice. Par ailleurs, conformément aux principes du procès équitable, les victimes et les auteurs bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire.

Produit 2: Des mesures de protection sont mises en place au bénéfice des victimes de violences sexuelles et des témoins

L'absence de mesures de protection viole les droits des victimes qui n'osent recourir à la justice par peur des représailles. Le projet va continuer le travail développé dans les précédentes phases en établissant des mesures de protection à long et à court terme pour les victimes et les témoins avant, pendant et après le procès (évaluation des risques, mesure de sécurité, mesures préventives, audiences à huis-clos, protections des sources, anonymat des témoignages). Plusieurs modules de formation et outils seront également développés afin de favoriser le recours aux mesures de protection et l'échange des bonnes pratiques par les professionnels (acteurs judiciaires, acteurs de la société civile).

Produit 3 : Des actions législatives et de plaidoyer sont prises par la CSVS/Sénat en vue d'obtenir une meilleure réponse par les organes politiques pertinents.

Conformément à la résolution de sa création, la CSVS/Sénat a commencé par établir un état des lieux sur les violences sexuelles en RDC. Plusieurs obstacles de nature politique, administrative, juridique et judiciaire ont été identifiés. Sur base de ce travail, le projet va appuyer la mise en œuvre des autres activités en relation avec son mandat : la sensibilisation des acteurs politiques, administratifs et judicaires, le plaidoyer, le contrôle de l'action gouvernemental et le dépôt de proposition de lois.

Produit 4 : Le BRP assure le soutien et le renforcement de la coordination, la facilitation et la collaboration entre les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans la lutte contre les violences

Afin de mettre en œuvre l'une des recommandations des concertations nationales de septembre 2013 et répondre aux attentes exprimées par les partenaires internationaux, le Président de la République Démocratique du Congo a nommé, par l'Ordonnance n°14/021 du 8 juillet 2014, son Représentant Personnel chargé de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants. Le présent projet aura pour objectif d'appuyer le BRP à soutenir et renforcer la facilitation et la collaboration entre les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants en RDC.

Produit 5 : Le plan d'action des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles est mis en œuvre

Conformément à la résolution 2211, le système des Nations-Unies s'est engagé à soutenir la mise en œuvre du plan d'action des FARDC pour lutter contre les violences sexuelles en période de conflit. Pour ce faire le projet appuiera la mise en place de la commission en charge du suivi du plan d'action et soutiendra les activités de sensibilisation, de communication, de suivi et de formation qui seront programmées dans le cadre de la mise en œuvre dudit plan.

IV. CADRE DE RESULTATS ET DE RESSOURCES

Remarque : Le projet n'étant prévu que pour une durée d'une année, le plan de travail annuel a été intégré au cadre de résultats et de ressources.

Résultat attendu tel qu'indiqué dans le cadre de résultats et de ressources du programme de pays : L'autorité de l'Etat est progressivement restaurée et des réponses structurelles sont formulées et appliquées au niveau communautaire dans les domaines de la gestion et prévention des conflits, la lutte contre les violences basées sur le genre et le VIH/SIDA dans les provinces cible.								
Indicateurs de résultat tels qu'indiqués dans le cadre de résultats et de ressources du programme de pays, y compris base de référence et cibles : Taux de prévalence des violences sexuelles basées sur le genre dans les provinces ciblées. Baseline 2011 : Ituri : 1826 cas ; Sud-Kivu : 2713 cas ; Nord Kivu : 5543 cas - Cibles 2017: Diminution de 30%								
Stratégie de partenariat : DIM								
Titre du projet et ID (ID attribué par Atlas) : XXXX								
PRODUITS ESCOMPTÉS	**CALENDRIER**				**ACTIVITÉS INDICATIVES**	**PARTIES RESPONSABLES**	**SOURCES FINANCE - MENT**	**CONTRIBUTIONS**
	T1	T2	T3	T4				
PRODUIT 1 : **Des cas de violences sexuelles sont instruits et jugés de manière équitable, conformément au droit en vigueur** Ligne de référence : Voy. monitoring judiciaire et base de données UNFPA dans les zones d'intervention Indicateurs : ▪ Nombre d'enquêtes initiées sur les cas de VSC au niveau des EPEVS ▪ Nombre de poursuites engagées contre des auteurs de VSC ▪ Nombre de décisions judicaires VSC ▪ Durée des procédures judicaires sur les VSC dans les zones	x	X	X	x	**1. Des unités spécialisées auprès des juridictions civiles sont opérationnelles en vue d'instruire et de poursuivre des cas de VSC** ▪ Déploiement de femmes magistrats dans les unités existantes; ▪ Formation des magistrats et des enquêteurs attachés aux unités; ▪ Appui à la préparation des dossiers de VSC (missions d'enquête, collecte d'information); ▪ Missions d'évaluation / ateliers.	Agence d'exécution : MONUSCO/BCNUDH Partenaires : * CSM * AFEMAC * Parquet général de la République * Parquets des zones d'intervention	*Japon*	*160.000$* Équipement de bureau / ateliers / programme de coaching / consultant national / t/ honoraires formateurs / matériels pédagogiques / location salle et restauration
	x	X	X	x	**2. Les auditorats militaires sont en mesure d'instruire et de poursuivre des cas de VSC** ▪ Assistance technique au cas de CRSV – cellule d'appui aux poursuites ▪ Assistance logistique à des enquêtes et des poursuites CRSC; ▪ Définition d'une stratégie de poursuites en matière VSC; ▪ Formation des magistrats et des	Agence d'exécution : PNUD Partenaires : * MONUSCO-JSS * CAP * Auditorat Général de la République * Auditorat des zones d'intervention	*Japon*	*190.000$* 1 Consultant CAP / Missions d'enquête / Ateliers / transport / DSA / honoraires formateurs / matériels pédagogiques / location salle et restauration

d'intervention					enquêteurs;			
	x	X	X	x	**3. Les cas de VSC sont jugés selon les principes du procès équitable** ▪ Assistance logistique aux audiences (in loci ou mobile); ▪ Aide financière à une représentation judiciaire des victimes et des prévenus (dans le procès et l'exécution de la peine); ▪ Formation des avocats et des magistrats	Agence d'exécution : PNUD Partenaires : * Juridictions civiles et militaires des zones d'intervention * BCG des barreaux des zones d'intervention	*Japon*	*150.000$* Tentes / transport / DSA / honoraires formateurs / matériels pédagogiques / location salle et restauration
	x	X	X	x	**4. Les unités de police spécialisées (EPEVS) ont les capacités institutionnelles et organisationnelles pour enquêter sur les cas de VSC** ▪ Encadrement des policiers déployés dans 3 EPEVS (définition du plan pédagogique in loci; séances in loci mentorat; matériel pédagogique); ▪ Participation aux missions d'enquête; ▪ Mission d'évaluation par le parquet et l'équipe d'encadrement.	Agence d'exécution : PNUD Partenaires : * EPEVS * DGF	*Japon*	*50.000$* Consultant national / transport / DSA / honoraires formateurs / matériels pédagogiques / location salle et restauration
TOTAL PRODUIT 1								***550.000$***

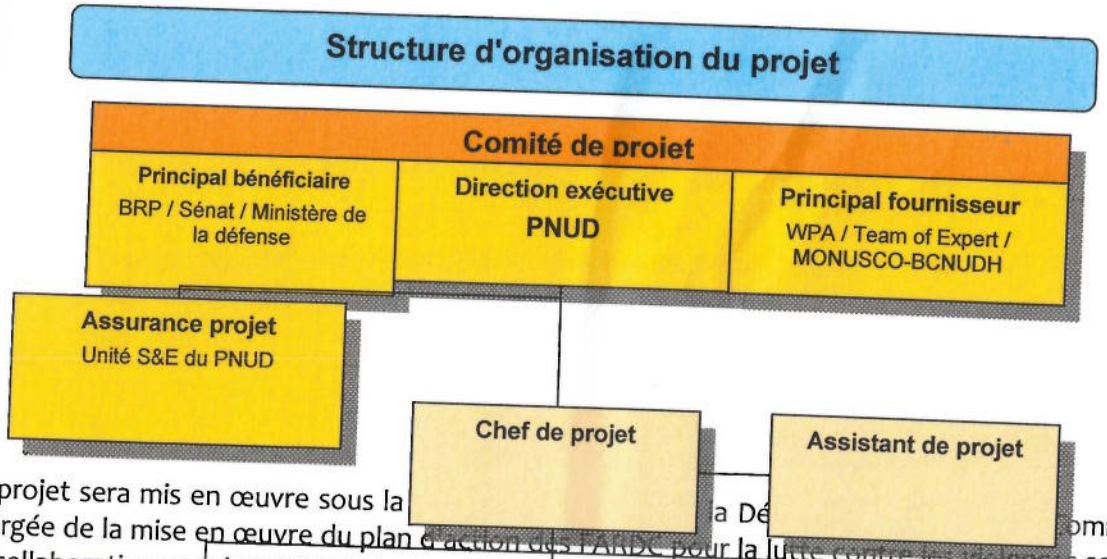
PRODUIT 2 : **Des mesures de protection sont mises en place au bénéfice des victimes et des témoins dans les cas de VSC** Ligne de référence : Voy. MONUSCO/BCNUDH Indicateurs : ▪ Nombre de dossiers de VSC bénéficiant de mesures spécifiques de protection			X	x	1. **Les victimes et les témoins bénéficient de mesure de protection** ▪ Appui aux mesures de protection (mission de protection, mesures en audience, ...)	Agence d'exécution : MONUSCO/BCNUDH Partenaires : * Juridictions des zones d'intervention * Acteurs de la société civile	*Japon*	*80.000$* Human right officer / Equipement / transport / DSA
			X	x	2. **Les magistrats, les avocats et les ONG sont sensibilisés aux techniques de protection** ▪ Formation et encadrement des acteurs concernés à la mise en œuvre des mesures de protection durant les procédures judiciaires		*Japon*	*10.000$* Consultant national / transport / DSA / honoraires formateurs / matériels pédagogiques
TOTAL PRODUIT 2								***90.000$***
PRODUIT 3 : **Des actions législatives et de plaidoyer sont prises par CSVS/Sénat en vue d'obtenir une meilleure réponse par les organes politiques pertinents.** Ligne de référence : Voy. Sénat - 2015 Indicateurs :	x		X		1. **Les assemblées provinciales et les autorités locales dans les zones touchées par les VSC sont informées du mandat du sénat et fournissent des informations pertinentes** ▪ Définition des sessions d'information et de sensibilisation (assemblées provinciales et les dirigeants communautaires); ▪ Organisation de sessions d'information et de sensibilisation particulièrement avec les assemblées provinciales et les dirigeants communautaires.	Agence d'exécution : PNUD Partenaires : * Commission sénatoriale * Autorités administratives des zones d'intervention -	*Japon*	*140.000* transport / DSA / honoraires formateurs / matériels pédagogiques / location salle et restauration Kinshasa et dans les provinces d'intervention

▪ Nombre de projets de lois ▪ Nombre de résolutions ▪ Nombre de recommandations		X		x	**2. Le Sénat entreprend des consultations large en vue de réviser le cadre légal et d'en assurer son effectivité.** ▪ Atelier d'évaluation du cadre légal ayant un impact sur la lutte contre VSC (protection des témoins; réparations, poursuite, répression); ▪ Consultation avec les instances gouvernementales compétentes sur les actions législatives à prendre.		*Japon*	*85.600* transport / DSA location salle et restauration Kinshasa
TOTAL PRODUIT 3								**226.500$**
PRODUIT 4 : **Le BRP assure le soutien et renforcement de la coordination, la facilitation et la collaboration entre les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans la lutte contre les violences sexuelles** <u>Ligne de référence :</u> <u>Indicateurs :</u> ▪ Pourcentage de la population dans les zones de conflit qui a confiance en l'action du gouvernement (enquête de perception HHI/PNUD) ▪ Nombre de réunions de coordination organisées ▪ Pourcentage du nombre de recommandations/décisions prise lors des réunions de coordination mise en œuvre.					**1. Le BRP a les capacités institutionnelles et organisationnelles pour atteindre son mandat** ▪ Prise en charge d'un coordinateur du BRP ▪ Activités de consultance pour renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles du BRP (RH, statistique, technique) ▪ Equipements et fournitures	Agence d'exécution : PNUD Partenaires : * BRP	*Japon*	*60.000$* Salaire, consultances, équipement complémentaire, fournitures
					2. Un concept opérationnel de lutte contre les VSC est élaboré et mis en œuvre ▪ Publication des jugements et arrêts portant sur des cas de VSC (collecte, publication, lancement) ▪ Mise en place d'une veille judiciaire et suivi auprès des juridictions ▪ Activités de plaidoyer pour l'obtention de réparation effective au bénéfice des victimes		*Japon*	*155.000$* Coûts de collecte / impression / distribution / transport / DSA location salle et restauration Kinshasa / honoraires communicateurs / matériels pédagogiques / honoraire consultance
					3. Une stratégie de communication est implantée en faveur des survivants des violences sexuelles ▪ Actions de communication sur les activités du BRP ▪ Actions de plaidoyer auprès des		*Japon*	*135.000$* Impression / infographie / matériel de visibilité / faires de gestion numéro vert / conférence de presse / communiqué de presse / communiqué radio /

					décideurs politiques ▪ Appui aux campagnes de mobilisation des fonds ▪ Sensibilisation des populations sur la lutte contre les violences sexuelles (call center, campagne « brisez le silence, ...)			affichage / communiqué vidéo
					4. Les mécanismes de coordination et de suivi des acteurs sont redynamisés ▪ Relance du cadre de coordination prévu par la stratégie nationale de lutte contre les VSC ▪ Organisation d'une revue sectorielle avec tous les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans la lutte contre les violences sexuelles ▪ Suivi de la revue par l'organisation de réunion de coordination		*Japon*	*50.000$* transport / DSA / location salle / restauration / matériel pédagogique
TOTAL PRODUIT 4								***400.000$***
PRODUIT 5 : **Le plan d'action des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles est mis en œuvre** Ligne de référence : Voy. MONUSCO/BCNUDH 172 cas commis par les FARDC à l'est de la RDC de juin 2014 – mai 2015 Indicateurs : ▪ Nombre de FARDC poursuivis pour des cas de VSC ▪ Nombre de FARDC condamnées pour des cas de VSC	x	X			**1. La Commission chargée de la mise en œuvre du plan d'actions des FARDC est opérationnelle** ▪ Soutien au fonctionnement du Bureau de la Commission au sein du Ministère de la Défense (Fonctionnement) ▪ Soutien aux réunions périodiques de la Commission (Fonctionnement)	Agence d'exécution : PNUD Partenaires : * Commission chargée de la mise en œuvre du plan d'action des FARDC * Ministère de la Défense	*ToE*	*20.000$* Equipement (mobilier, communication, informatique) / frais de location
	x	X	X		**2. Les officiers des FARDC sont sensibilisés au plan d'actions et leurs obligations dans la lutte contre les VSC** ▪ Appui à l'impression et la distribution du Plan d'action des FARDC (Axe prévention) ▪ Ateliers sur le Plan d'action des FARDC et les obligations légales au bénéfice des officiers (Axe prévention) ▪ Définition et validation de la stratégie de communication et soutien à sa mise en œuvre (Axe communication) ▪ Définition et validation du plan de suivi		*ToE*	*121.000$* Frais d'impression / transport / DSA /matériels pédagogiques / location salle et restauration à Kinshasa et Kisangani / Consultance nationale stratégie de communication / consultance nationale stratégie M&E

					et d'évaluation et soutien à sa mise en œuvre (Axe suivi)			
		X	X		**3. Les officiers des FARDC facilitent les enquêtes et les poursuites judiciaires des VSC.** ▪ Formation des enquêteurs et des magistrats militaire en charge de la documentation, de l'enquête et de la poursuite des cas de VSC (Axe répression)		ToE	34.926$ transport / DSA / honoraires formateurs / matériels pédagogiques / location salle et restauration Kinshasa et dans les provinces d'intervention
TOTAL PRODUIT 5								**175.926$**
TOTAL ACTIONS PROGRAMMATIQUES								**1.441.526$**
Suivi- Evaluation							Japon	25.000$
Communication							Japon	20.000$
TOTAL UPAQ								**45.000$**
Staff gestion ▪ Manager de projet (Kinshasa) ▪ Assistant de projet (Goma) ▪ Financier (1/2 temps)							Japon	93.000$
Charges communes bureaux kinshasa et Goma							Japon	38.992$
TOTAL OPERATION								**131.992$**
TOTAL PROGRAMME + UPAQ + OPERATION								**1.618.518$**
GMS 8%							Japon + ToE	129.482$
TOTAL PROJET PNUD								**1.748.000$**
TEAM OF EXPERT support cost							Japon	125.000$
MPTF							Japon	17.000$
TOTAL FINAL								**1.890.000$**

V. MECANISMES DE GESTION



Le projet sera mis en œuvre sous la [illegible] Dé[illegible]ommission chargée de la mise en œuvre du plan d'action des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles en collaboration avec le BCNUDH, le BRP et la CSVS/Sénat.

Principes

Afin d'a[illegible] partenai[illegible] fixées, les pour confier au PNUD la coordination globale du projet, la gestion des ressources financières allouées au Projet et la consolidation des rapports soumis par les parties et transmis au bailleur dans les délais précisés dans l'accord.

La gestion des fonds alloués sera régie suivant les règles et procédures financières du PNUD, en fonction du plan de travail annuel (2015-16) du projet qui établira un budget détaillé. Ainsi le projet sera exécuté suivant la Modalité d'exécution directe (DIM). Cependant, en cours d'exécution du projet, les partenaires pourront demander d'être soumis à une micro-évaluation HACT afin de passer à une mise en œuvre suivant la modalité d'exécution nationale (NIM).

Conformément au cadre de résultat, le PNUD sera responsable de l'atteinte des produits 1.2, 1.3, 1.4, 3, 4 et 5 en étroite collaboration avec les institutions partenaires. En cas de passage d'une modalité DIM à une modalité NIM la responsabilité d'atteinte des résultats serait également transférée. Le BCNUDH est responsable de l'atteinte des résultats des produits 1.1 et 2.

Durant l'exécution du projet, l'équipe d'expert des Nations unies « Etat de Droit et violences sexuelles en période de conflit » apportera une assistance technique en concertation avec les agences d'exécution.

Mécanismes de coordination du projet

Trois mécanismes de coordination seront mis en place dans le cadre de ce projet, à savoir un Comité de projet (CP), des réunions techniques de suivi et une équipe de gestion.

Le Comité de projet

Afin d'assurer un suivi permanent de l'atteinte des résultats du projet, un Comité de projet sera mis en place. Il sera composé du PNUD, du BCNUDH, du ToE, de la WPA de la MONUSCO, du Ministère de la Défense Nationale, via la Commission chargée de la mise en œuvre du plan d'action des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles, du Bureau du Représentant personnel chargé de la lutte contre les violences sexuelles et le recrutement d'enfants, de la CSVS/Sénat.

Ses membres se réuniront sur une base trimestrielle pour discuter des avancées accomplies dans la mise en œuvre des activités, les défis rencontrés et harmoniser les données en leur possession.

Les réunions du comité de projet sont convoquées par le PNUD avec la facilitation du Ministère de la défense.

Le CP a pour tâches :

- l'approbation et le suivi du plan de travail, l'adoption de la stratégie de communication;
- le suivi et évaluation des progrès dans l'exécution du Projet ;
- la coordination et harmonisation des actions ;
- l'approbation des rapports techniques et financiers périodiques présentés par l'équipe de gestion ;
- la vérification de l'état d'avancement des activités afin de proposer des réajustements éventuels;
- de plus, le CP agira en tant que mécanisme de coordination pour garantir l'harmonisation avec les autres interventions dans le domaine.

Les réunions techniques

Une fois par mois, une réunion de coordination technique sera organisée avec tous les techniciens des bénéficiaires et des agences d'exécution présents tant à Kinshasa que dans les zones d'intervention.

Elles seront convoquées et présidés par le chef de projet et porteront sur :

- le suivi du plan de travail ;
- la coordination et l'harmonisation des actions ;
- la formulation des recommandations à l'attention du CP.

Equipe de gestion

Le projet sera géré par un(e) **chef de projet** recruté à cet effet par le PNUD. Il/elle sera basé à Kinshasa et assurera la coordination technique des activités de tous les partenaires suivant le plan de travail annuel adopté par le CP.

Compte tenu de la répartition géographique du projet, un **assistant de projet** sera affecté à Goma en vue d'assurer un soutien aux activités à réaliser dans l'Est du pays.

L'expert judiciaire basé au sein des CAP sera sous la supervision conjointe du Coordonnateur des Cellules d'appui aux poursuites de la MONUSCO et du Chef de projet.

Selon l'importance des acquisitions de biens et services, le projet sera **supporté par les bureaux du PNUD à Kinshasa et Goma**, qui seront responsable de l'achat des équipements et services requis pour l'exécution projet conformément aux règles et procédures du PNUD.

Assurance Qualité du projet

Le rôle d'assurance qualité revient au comité de pilotage du projet, ce dernier le déiègue à l'unité suivi évaluation du bureau pays conformément aux règles et procédures de gestion de projet au sein du PNUD. Pour plus d'indépendance, cette entité relève directement du Directeur Pays Adjoint Programme et n'est pas impliquée dans la mise en œuvre.

VI. CADRE DE SUIVI ET EVALUATION

Conformément aux politiques et procédures de programmation énoncées dans le Guide de l'utilisateur du PNUD, le projet sera suivi de la manière suivante :

Dans le cadre du cycle annuel :

- En l'absence de données de référence précises, le projet procèdera à un exercice préliminaire de collecte de données pour définir les lignes de référence de chaque indicateur de produit. Ce cadre de résultat mis à jour sera présenté au comité de projet le 3ème mois de la mise en œuvre du projet
- Une évaluation de la qualité enregistrera chaque trimestre les progrès réalisés vers l'atteinte des résultats clés, basée sur les critères de qualité et les méthodes consignées dans le tableau de gestion de la qualité.
- Un journal des problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par le chef de projet afin de faciliter le suivi et la résolution de problèmes potentiels ou des demandes de modification.
- Un journal des risques fondé sur une analyse initiale des risques (annexe 1) sera activé dans Atlas et régulièrement mis à jour en fonction des facteurs de l'environnement externe qui pourraient affecter la réalisation du projet.
- Un rapport trimestriel d'avancement fondé sur les informations susmentionnées enregistrées dans Atlas sera soumis par le chef de projet au Comité de projet par le biais de l'assurance projet. Ce rapport suivra le format de rapport standard disponible dans l'Executive Snapshot.
- Un journal des enseignements sera régulièrement mis à jour pour assurer l'apprentissage et l'adaptation continus au sein de l'organisation et faciliter la préparation du rapport sur les enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi du calendrier sera activé dans Atlas et mis à jour afin de suivre les actions/événements clés en matière de gestion.

Annuellement :

- Au cours du dernier mois de la mise en œuvre du projet, une évaluation finale sera effectuée. Sous la direction générale du comité de projet, le chef de projet et le responsable de l'unité S&E seront responsable de la gestion au jour le jour de l'évaluation. L'objectif principal de l'évaluation finale sera d'évaluer les résultats (extrants) générés à partir de ce projet par rapport aux cinq critères: l'efficacité, la pertinence, l'impact et la durabilité. Cette évaluation finale, ainsi que les rapports trimestriels seront utilisés comme outils de partage des connaissances et de l'apprentissage à la fois avec les partenaires nationaux ainsi que les autres bureaux de pays du PNUD, les donateurs et d'autres organismes.

Gestion de la qualité des résultats d'activité du projet

PRODUIT 1 : Des cas de violences sexuelles sont instruits et jugés de manière équitable conformément avec le droit en vigueur			
Résultat d'activité 1.1 (ID Atlas)	**Des unités spécialisées auprès des juridictions civiles sont opérationnelles en vue d'instruire et de poursuivre des cas de VSC**		
Objectif	Les bureaux des procureurs civils ont le personnel et les ressources supplémentaires spécialisée afin d'instruire et de poursuivre les violences sexuelles liées au conflit.		
Description	▪ Déploiement de femmes magistrats dans les unités existantes; ▪ Formation des magistrats et des enquêteurs attachés aux unités; ▪ Appui à la préparation des dossiers de VSC (missions d'enquête, collecte d'information); ▪ Missions d'évaluation / ateliers.		
Critères de qualité		**Démarche qualité**	**Date d'évaluation**
Augmentation du nombre de poursuites initiées par les bureaux des procureurs civils ciblés.		Données statistiques des juridictions collectées auprès des greffes.	Collecte mensuelle par le BCNUDH
Résultat d'activité 1.2 (ID Atlas)	**Les auditorats militaires sont en mesure d'instruire et de poursuivre des cas de VSC**		
Objectif	La justice militaire définit des priorités de poursuite et les mets en œuvre.		
Description	▪ Assistance technique au cas de VSC – cellule d'appui aux poursuites ▪ Assistance logistique à des enquêtes et des poursuites VSC; ▪ Définition d'une stratégie de poursuites en matière VSC; ▪ Formation des magistrats et des enquêteurs;		
Critères de qualité		**Démarche qualité**	**Date d'évaluation**
Existence d'une stratégie de poursuite dans les Auditorats		Existence et communication par la hiérarchie à toute la juridiction	Vérification durant la durée du projet
Pourcentage d'exécution de la stratégie de poursuite		Données statistiques des juridictions collectées auprès des greffes.	Collecte mensuelle par le BCNUDH
Résultat d'activité 1.3 (ID Atlas)	**Les cas de VSC sont jugés selon les principes du procès équitable**		
Objectif	Les cas de VSC sont jugés selon les principes du procès équitable et conformément au droit en vigueur en RDC. Par ailleurs toutes les parties au procès bénéficient d'une assistance juridique et judiciaire gratuite et de qualité.		
Description	▪ Assistance logistique aux audiences (in loci ou mobile); ▪ Aide financière à une représentation judiciaire des victimes et des prévenus (dans le procès et l'exécution de la peine); ▪ Formation des avocats et des magistrats		
Critères de qualité		**Démarche qualité**	**Date d'évaluation**
Pourcentage de cas où les parties à la procédure sont effectivement représentées dans toutes les phases du processus.		Monitoring judicaire	Semestriellement
Nombre de dossiers jugés		Données statistiques des juridictions collectées auprès des greffes.	Mensuellement
Respect des principes du procès		Monitoring judicaire	Semestriellement

équitable		
Résultat d'activité 1.4 (ID Atlas)	**Les unités de police spécialisées (EPEVS) ont les capacités institutionnelles et organisationnelles pour enquêter sur les cas de VSC**	
Objectif	Les agents de polices des EPVS améliorent leur connaissance en matière de lutte contre les VSC et leur collaboration avec les bureaux des procureurs.	
Description	▪ Encadrement des policiers déployés dans 3 EPEVS (définition du plan pédagogique in loci; séances in loci mentorat; matériel pédagogique); ▪ Participation aux missions d'enquête; ▪ Mission d'évaluation par le parquet et l'équipe d'encadrement.	
Critères de qualité	**Démarche qualité**	**Date d'évaluation**
Pourcentage d'agents d'EPVS effectivement formé.	Les rapports d'activités du PNUD	Trimestriellement
Augmentation des cas de VSC traités par les EPVS	Données statistiques des EPVS	Trimestriellement

PRODUIT 2 : Des mesures de protection sont mises en place au bénéfice des victimes et des témoins dans les cas de VSC		
Résultat d'activité 2.1 (ID Atlas)	**Les victimes et les témoins bénéficient de mesure de protection**	
Objectif	Assurer que les victimes et les témoins participant dans des dossiers de VSC bénéficient de mesures de protection appropriées avant, pendant et après le processus judiciaire.	
Description	Appui aux mesures de protection (mission de protection, mesures en audience, ...)	
Critères de qualité	**Démarche qualité**	**Date d'évaluation**
Nombre de cas de CRSV bénéficiant de mesures de protection spécifiques (par rapport aux besoins identifiés par unité BCNUDH)	Rapports publiés par le BCNUDH	Trimestriellement
Résultat d'activité 2.1 (ID Atlas)	**Les magistrats et les ONG sont sensibilisés aux techniques de protection**	
Objectif	Renforcer les connaissances des acteurs concernés sur la mise en place de mesures de protection dans le cadre de procédures judiciaires.	
Description	Formation et encadrement des acteurs concernés à la mise en œuvre des mesures de protection durant les procédures judiciaires	
Critères de qualité	**Démarche qualité**	**Date d'évaluation**
Nombre d'acteurs bénéficiant d'une formation.	Rapport d'activité BCNUDH	Trimestriellement
Augmentation des connaissances	Rapport d'activité BCNUDH (post-test / pré-test)	Après les activités

PRODUIT 3 : Des actions législatives et de plaidoyer sont prises par la CSVS/Sénat en vue d'obtenir une meilleure réponse par les organes politiques pertinents.	
Résultat d'activité 3.1	**Les assemblées provinciales et les autorités locales dans les zones touchées par les VSC sont informées du mandat du sénat et fournissent des informations pertinentes**

(ID Atlas)			
Objectif	Augmenter les échanges d'information et la responsabilité mutuelle sur les mesures liées à la lutte contre les VSC prises par les autorités centrales, provinciales et locales.		
Description	▪ Définition des sessions d'information et de sensibilisation (assemblées provinciales et les dirigeants communautaires); ▪ Organisation de sessions d'information et de sensibilisation particulièrement avec les assemblées provinciales et les dirigeants communautaires.		
Critères de qualité		**Démarche qualité**	**Date d'évaluation**
Pourcentage de sénateurs de la commission participant effectivement à l'organisation de sessions d'information et de sensibilisation sur la lutte contre les VSC		Les rapports de mission;	Trimestriellement
Résultat d'activité 3.1 (ID Atlas)	**Le Sénat entreprend des consultations large en vue de réviser le cadre légal et d'en assurer son effectivité.**		
Objectif	Identifier et préparer des textes juridiques pertinents qui peuvent contribuer à une réponse plus adéquate aux CRSV		
Description	▪ Atelier d'évaluation du cadre légal ayant un impact sur la lutte contre VSC (protection des témoins; réparations, poursuite, répression); ▪ Consultation avec les instances gouvernementales compétentes sur les.		
Critères de qualité		**Démarche qualité**	**Date d'évaluation**
Nombre de projets de textes discuté et préparé par le Sénat.		Projets de textes soumis au Secrétariat.	Trimestriellement
Nombre de missions de consultation et des visites de plaidoyer prises par le Sénat.		Rapports de mission	Trimestriellement

PRODUIT 4 :			
Résultat d'activité 4.1 (ID Atlas)	**Le bureau du représentant a les capacités institutionnelles et organisationnelles pour atteindre son mandat**		
Objectif	Renforcer les capacités institutionnelle et organisationnelle afin que le BRP soit en mesure d'atteindre son mandat.		
Description	▪ Prise en charge d'un coordinateur du BRP ▪ Activités de consultance pour renforcer les capacités institutionnelles et organisationnelles du BRP (RH, statistique, technique) ▪ Equipements et fournitures		
Critères de qualité		**Démarche qualité**	**Date d'évaluation**
Existence d'un plan de renforcement des capacités		Rapport de l'audit institutionnel et opérationnel	A la suite de l'activité
% de mise en œuvre du plan de renforcement des capacités		Rapport trimestriel du BRP	Trimestrielle
Résultat d'activité 4.2 (ID Atlas)	**Un concept opérationnel de lutte contre l'impunité VSC est élaboré et mis en œuvre**		
Objectif	Mettre en place des mesures opérationnelles afin de renforcer la réponse judicaire sur les crimes de violences sexuelles et d'assurer l'exécution des condamnations.		

Description	▪ Publication des jugements et arrêts portant sur des cas de VSC (collecte, publication, lancement) ▪ Mise en place d'une veille judiciaire et suivi auprès des juridictions ▪ Activités de plaidoyer pour l'obtention de réparation effective au bénéfice des victimes

Critères de qualité	**Démarche qualité**	**Date d'évaluation**
Nombre de bulletin de jurisprudence imprimés	Existence des bulletins	Trimestrielle
Nombre de dossiers pendant vidés	Données statistiques des juridictions collectées auprès des greffes.	Rapport des veilles judicaires
Nombre de victimes obtenant le paiement effectif des dommages et intérêts (montant en $)	Données statistiques des juridictions collectées auprès des greffes.	Rapport des veilles judicaires

Résultat d'activité 4.3 (ID Atlas)	**Une stratégie de communication est implantée en faveur des survivants des violences sexuelles**
Objectif	Renforcer la communication sur les actions entreprises par le Gouvernement sur la lutte contre les VSX, mobiliser des ressources complémentaires et sensibiliser la population sur la lutte contre les VSX
Description	▪ Actions de communication sur les activités du BRP ▪ Actions de plaidoyer auprès des décideurs politiques ▪ Appui aux campagnes de mobilisation des fonds ▪ Sensibilisation des populations sur la lutte contre les violences sexuelles (call center, campagne « brisez le silence, ...)

Critères de qualité	**Démarche qualité**	**Date d'évaluation**
Nombre d'appel au call center	Statistique call center	Mensuelle
Nombre de campagne brisez le silence	Rapport d'activité	Trimestrielle
Montant de ressource mobilisée	Rapport d'activité	Trimestrielle

Résultat d'activité 4.4 (ID Atlas)	**Les mécanismes de coordination et de suivi des acteurs sont redynamisés**
Objectif	Etablir des mécanismes de coordination pour tous les acteurs intervenant dans la lutte contre les VSC
Description	▪ Relance du cadre de coordination prévu par la stratégie nationale de lutte contre les VSC ▪ Organisation d'une revue sectorielle avec tous les acteurs nationaux et internationaux œuvrant dans la lutte contre les violences sexuelles ▪ Suivi de la revue par l'organisation de réunion de coordination

Critères de qualité	**Démarche qualité**	**Date d'évaluation**
Nombre de réunion de coordination	CR de réunion	Trimestrielle
% de recommandation mise en œuvre	CR de réunion	Trimestrielle

PRODUIT 5 : Le plan d'action des FARDC pour la lutte contre les violences sexuelles est mis en œuvre	
Résultat d'activité 5.1 (ID Atlas)	**La Commission chargée de la mise en œuvre du plan d'action des FARDC est opérationnelle**
Objectif	La commission assure effectivement la coordination, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre

	du plan d'actions.
Description	▪ Soutien au fonctionnement du Bureau de la Commission au sein du Ministère de la Défense (Fonctionnement) ▪ Soutien aux réunions périodiques de la Commission (Fonctionnement)

Critères de qualité	**Démarche qualité**	**Date d'évaluation**
Nombre de réunions périodiques tenues par le bureau de la Commission des FARDC	Compte-rendu des réunions	Trimestriellement

Résultat d'activité 5.2 (ID Atlas)	**Les officiers des FARDC sont sensibilisés au plan d'action et leurs obligations dans la lutte contre les VSC**
Objectif	Améliorer la connaissance par les FRDC du plan d'actions et de leurs responsabilités
Description	▪ Appui à l'impression et la distribution du Plan d'action des FARDC (Axe prévention) ▪ Ateliers sur le Plan d'action des FARDC et des obligations légales au bénéfice des officiers (Axe prévention) ▪ Définition et validation de la stratégie de communication et soutien à sa mise en œuvre (axe communication) ▪ Définition et validation du plan de suivi et d'évaluation et soutien à sa mise en œuvre (axe suivi)

Critères de qualité	**Démarche qualité**	**Date d'évaluation**
Nombre de plans d'action distribués	Rapport PNUD/Commission	Fin de l'activité
Nombre de participants aux ateliers de sensibilisation	Rapport PNUD/Commission	Fin de l'activité

Résultat d'activité 5.3 (ID Atlas)	**Les officiers des FARDC facilitent les enquêtes et les poursuites judiciaires des VSC**
Objectif	Augmenter le nombre de poursuites de l'auditorat contre les auteurs de violences sexuelles des FARDC
Description	▪ Formation des officiers (T2 et T5) en charge de la documentation, de l'enquête et de participer à la poursuite des cas de VSC (Axe répression)

Critères de qualité *Comment/avec quels indicateurs la qualité du résultat de l'activité sera-t-elle mesurée ?*	**Démarche qualité** *Moyens de vérification. Quelle sera la démarche employée pour déterminer si les critères de qualité ont été remplis ?*	**Date d'évaluation** *À quel moment l'évaluation de la qualité sera-t-elle effectuée ?*
Nombre d'acteurs bénéficiant d'une formation.	Rapport d'activité PNUD/Commission FARDC	Trimestriellement
Augmentation des connaissances	Rapport d'activité PNUD/Commission FARDC (post-test / pré-test)	Après les activités

VII. ANNEXES

Analyse des risques

Description	Catégorie	Probabilité	Impact	Mesures de gestion des risques.
Reprise de la violence dans les zones d'intervention et/ou extension des activités des milices	Sécurité	Elevé	Impact important sur la mise en œuvre des activités dans certaines zones et/ou l'obtention des résultats attendus.	Identification des zones d'intervention en fonction des évaluations périodiques de la sécurité et de la situation politique.
Résistance à la poursuite de crimes de masse ou impliquant des hauts-gradés	Politique	Moyen	Elevé	Initier un dialogue politique dans le cadre du comité de projet.
Manque coordination et de communication entre les agences et les partenaires de mises en œuvre	Politique et stratégie	Moyen	Elevé	Mise en place effective des mécanismes de coordination et de communication prévus dans le PRODOC.
Frustration éventuelle des partenaires sur les exigences mal comprises des procédures du PNUD en matière de décaissement des fonds ou de recrutements, ...	Opérationnel	Elevé	Elevé	Communication des règles administratives et financières du PNUD à tous les partenaires nationaux et suivi des de leurs demandes
Impossibilité de mise en œuvre de toutes les activités avant la fin du projet au 31 mars 2016	Opérationnel	Elevé	Elevé	Le demande d'extension devrait être un des points à l'ordre du jour du premier comité de projet.
Retards dans les processus de passation des marchés	Opérationnel	Moyen	Moyen	Recrutement de personnel professionnel et expérimenté pour le Projet ; structure hiérarchique claire.